



RAPPORT DE L'EXPERT

LE FONDS DES NATIONS

UNIES POUR L'ENFANCE

**SIMULATION
INTERNATIONALE
DES NATIONS UNIES
DE MOSCOU
DE VITALI TCHOURKINE**





PRÉVENTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET RÉINTÉGRATION DES ENFANTS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF DANS LES PAYS D'ASIE ET D'AFRIQUE POUR ATTEINDRE L'ODD N°4





TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....3

I. Cadre juridique International de la lutte contre le travail des enfants.....6

II. Travail des enfants: définition, causes, statistiques.....8

III. Solutions au problème du travail des enfants.....11

IV. Retour des enfants dans le système éducatif.....14

Conclusion.....16



INTRODUCTION

On considère que l'expression « Celui qui détient l'information détient le pouvoir » appartient à Nathan Rothschild. La connaissance des problèmes du monde nous donne le pouvoir de travailler sur eux. L'ordre du jour de cette réunion de l'UNICEF est le suivant « Prévention du travail des enfants et réinsertion des enfants dans le système éducatif dans les pays d'Asie et d'Afrique pour atteindre l'ODD N°4 ».

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont un programme mondial de l'ONU dont l'objectif est de créer des conditions permettant à l'humanité de prospérer et de préserver la planète pour les générations futures. Le 25 septembre 2015, 193 États membres de l'ONU ont adopté la résolution « Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le document a fixé 17 Objectifs de développement durable.

Les ODD reconnaissent l'éducation comme un facteur clé du développement durable, d'où vient l'existence d'un objectif spécifique — l'ODD N°4 « Assurer l'accès à une éducation de qualité, inclusive et équitable, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ». On espérait que d'ici 2030 ces objectifs seraient atteints en grande partie, mais il est rapidement devenu évident qu'il serait très difficile de tenir ce délai. Le ralentissement de la progression vers les ODD a aussi été aggravé par des crises mondiales, notamment la pandémie de COVID-19, qui a bouleversé tous les secteurs de la vie.

Actuellement, dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, l'économie reste majoritairement agricole et le niveau de développement économique global est nettement inférieur à celui d'autres régions. Ces facteurs et d'autres sont les raisons pour lesquelles les enfants sont recrutés.

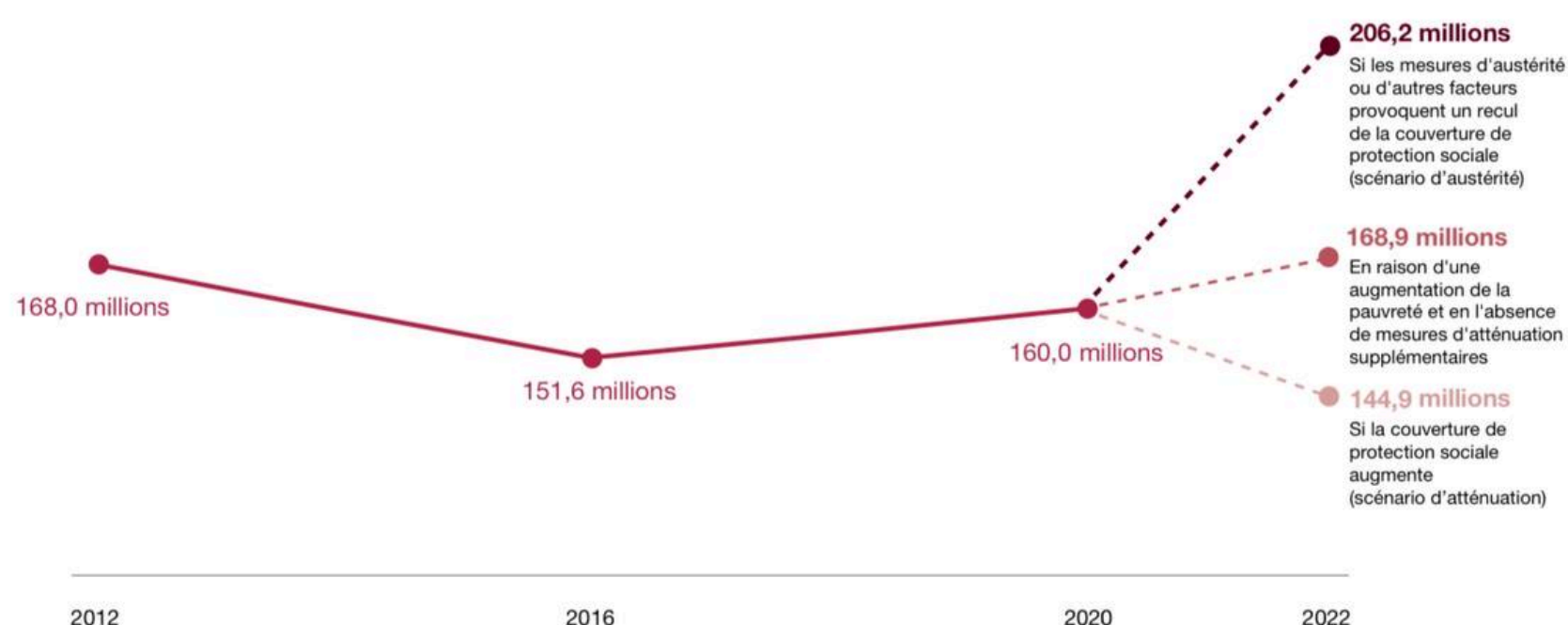
Les conflits armés, les crises et la pandémie de COVID-19 ont plongé de nombreuses familles dans la pauvreté et ont conduit à une augmentation du travail des enfants.

Les enfants sont volés dans les rues et volés dans les écoles (comme au Népal) pour être enrôlés dans les hostilités. Le plus souvent, ce sont des adolescents, mais la tendance à impliquer les jeunes de 7 à 8 ans augmente. Les enfants participent à des combats dans des pays comme l'Afghanistan, l'Irak et d'autres lieux d'affrontements.

Selon un rapport de l'UNICEF, au moment de l'apparition de la pandémie COVID-19 en 2020, 160 millions d'enfants étaient impliqués dans le monde du travail et, si aucune mesure n'est prise, ce chiffre pourrait atteindre 206 millions d'enfants.

Sans mesures d'atténuation, 8,9 millions d'enfants supplémentaires seront probablement astreints au travail des enfants d'ici à fin 2022

Fig 33. Nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, observé et prévu



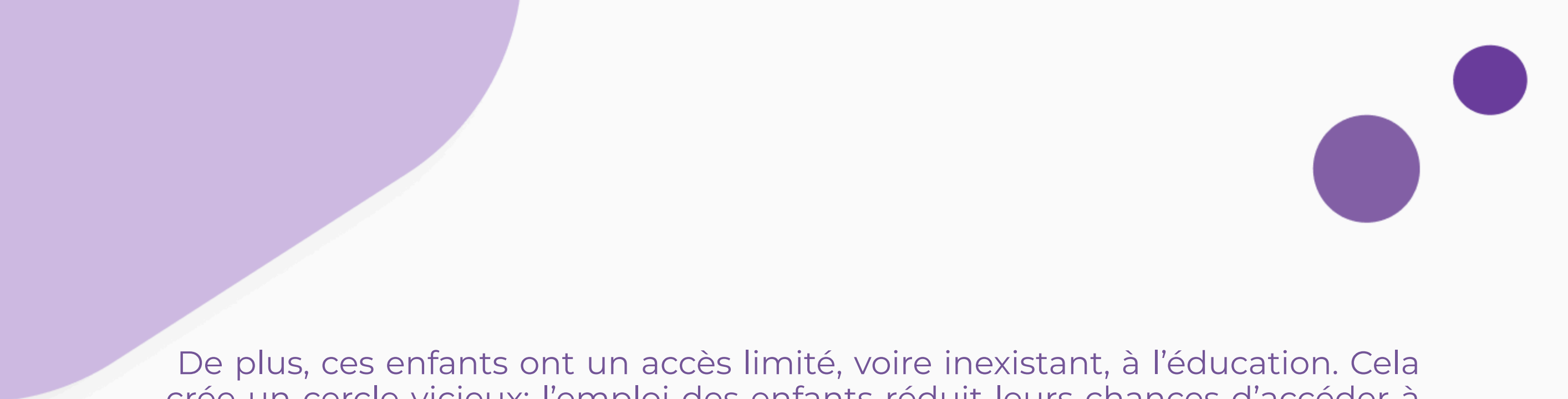
L'effet de la pandémie de COVID-19 sur le travail des enfants au niveau mondial est source de préoccupations importantes. Leurs familles ont subi des pertes d'emploi et de revenus, ainsi que des réductions d'envois de fonds et ont connu de nombreux autres chocs. Dans de telles circonstances, quantité de données probantes indiquent que le travail des enfants pourrait constituer un mécanisme de survie pour les familles.

La fermeture des écoles pendant les confinements accroît les risques, en particulier pour les enfants dans des situations vulnérables, puisqu'ils sont encore plus susceptibles de travailler quand la fréquentation de l'école n'est pas une option viable. Une fois qu'ils ont quitté l'école pour trouver un emploi rémunéré, les enfants peuvent avoir de grandes difficultés à reprendre leur scolarité.

Beaucoup d'autres facteurs expliquent aussi pourquoi les enfants se mettent à travailler: l'absence d'un parent, le faible revenu des parents pour subvenir aux besoins de la famille, etc.

Le travail des enfants est une composante de l'économie informelle, qui constitue une des bases économiques des pays en développement. Il existe même une théorie économique de la fécondité selon laquelle les enfants dans les pays en développement, y compris en Afrique, peuvent être considérés en partie comme un « investissement », car ils apportent une contribution sous forme de travail et peuvent aider financièrement leurs parents plus tard. Que vaut davantage: un enfant ou un revenu? Dans les sociétés les plus pauvres, il n'y a souvent pas d'autre alternative.

Malgré la lutte active des organisations internationales pour la protection des droits de l'enfant, l'ampleur du travail des enfants s'est accrue ces dernières années, surtout dans les zones rurales d'Afrique et d'Asie. Selon les statistiques de l'ONU, aujourd'hui 160 millions d'enfants sont encore engagés dans le travail des enfants, soit près d'un enfant sur dix dans le monde.



De plus, ces enfants ont un accès limité, voire inexistant, à l'éducation. Cela crée un cercle vicieux: l'emploi des enfants réduit leurs chances d'accéder à l'éducation, ce qui affecte ensuite leurs perspectives d'emploi futur. En fin de compte, le travail des enfants nuit au développement des ressources humaines et au développement socio-économique global du pays.

D'après l'UNESCO, tous les 75% d'élèves inscrits à l'école ne la terminent pas. Ce pourcentage diminue au fur et à mesure que les élèves passent aux niveaux supérieurs. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, 42% des élèves décrochent de l'école durant l'enseignement primaire: 1 élève sur 6 quitte l'école sans achever les deux premières classes primaires. La principale raison, selon les études, est l'absence de ressources financières pour poursuivre les études au secondaire et au supérieur. Les garçons abandonnent plus souvent l'école (plus de 30% des garçons contre les filles) en raison du manque de revenus et de la nécessité de travailler dès le plus jeune âge.

Selon les statistiques de 2021, 245 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation scolaire — c'est le nombre d'enfants qui ne fréquentaient pas l'école en 2021. 67 millions d'enfants ne vont pas à l'école primaire. 125 millions de jeunes n'ont pas accès à l'enseignement supérieur.

L'ODD-4 vise l'apprentissage tout au long de la vie, et pour cela chacun doit au moins avoir une éducation de base, de la petite enfance jusqu'à l'enseignement secondaire de base. Comment devons-nous réorganiser notre travail pour donner à ces enfants et jeunes l'accès à l'éducation? D'une part, il faut travailler avec les enfants des générations futures qui devront aller à l'école. D'autre part, il est important d'agir pour les enfants qui doivent aller à l'école dès maintenant.

I. CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Il existe trois principales normes internationales dans le domaine des droits de l'homme et de la protection du travail.

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la Convention de l'OIT (Organisation internationale du travail) N°138 sur l'âge minimum et la Convention de l'OIT N°182 sur les pires formes de travail des enfants — elles établissent les limites juridiques du travail des enfants et servent de base aux actions nationales et internationales visant à l'éradiquer.

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs sont considérés comme la pierre angulaire de la protection internationale des droits des enfants. Conformément à l'article 32 de la Convention, les enfants ont le droit à une protection «contre l'exploitation économique et contre l'exécution de tout travail» qui pourrait empêcher leur scolarisation ou nuire à leur « santé et à leur développement physique, mental, spirituel, moral et social ».

La Convention de l'OIT N° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi dispose que l'âge minimum d'admission à l'emploi ne doit pas être inférieur à l'âge de fin de la scolarité obligatoire et, en tout cas, ne doit pas être inférieur à 15 ans ; toutefois, les lois nationales des pays peuvent fixer d'autres âges, généralement pas inférieurs à 12 ans. L'âge minimum pour les travaux susceptibles de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité des jeunes est de 18 ans.

Les pires formes de travail des enfants comprennent les catégories énoncées à l'article 3 de la Convention de l'OIT N°182. Le travail dangereux est la dernière catégorie, c'est-à-dire le travail qui peut être nocif pour la santé, la moralité et la sécurité des enfants. Aux pires formes de travail des enfants sont assimilés toutes les formes d'esclavage, y compris le trafic d'enfants, l'asservissement par la dette, la servitude, le travail.

Outre cela, à l'OIT se rapporte la Convention N° 79 « Sur la limitation du travail de nuit des enfants et des adolescents dans les travaux non industriels ». L'article 3 de la Recommandation de l'OIT N°190 « Sur l'interdiction et les mesures immédiates pour éradiquer les pires formes de travail des enfants » établit la classification des travaux dangereux, à savoir

- les travaux au cours desquels les enfants sont exposés à des violences physiques, psychologiques ou sexuelles;



- les travaux effectués sous terre, sous l'eau, en hauteur dangereuse ou dans des espaces confinés;

- les travaux avec des mécanismes, équipements et outils dangereux ou les travaux nécessitant le transport ou le déplacement de charges manuellement;

- les travaux dans des conditions nocives pour la santé, où les enfants peuvent être exposés, par exemple, à des substances dangereuses, à des procédés ou à des températures, à des niveaux de bruit ou de vibration nuisibles à leur santé;

- les travaux effectués dans des conditions particulièrement pénibles, liées, par exemple, à une grande durée du temps de travail ou au travail de nuit, ainsi que les travaux où l'enfant est indûment retenu dans un local appartenant à l'employeur.

Ainsi, l'OIT a créé tout un système d'actes juridiques internationaux visant à prévenir et ensuite à éradiquer le travail des mineurs afin de protéger contre son utilisation.

II. TRAVAIL DES ENFANTS: DÉFINITION, CAUSES, STATISTIQUES

L'intégration de la tâche d'éradiquer le travail des enfants dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et au mécanisme de sa mise en œuvre, adoptée en 1998, reflète le consensus mondial selon lequel le travail des enfants représente une menace grave pour le développement économique et social durable. L'une des principales missions du droit international contemporain est la concrétisation des droits et libertés de la personne établis, ainsi que la protection juridique de certains groupes sociaux, connus comme «groupes vulnérables». Parmi ces groupes figurent les enfants, car ils sont davantage exposés à la vulnérabilité et à la discrimination, notamment dans le domaine du travail, étant encore un maillon fragile des relations de travail, ce qui entraîne souvent des difficultés dans l'exercice de leurs droits et libertés fondamentaux.

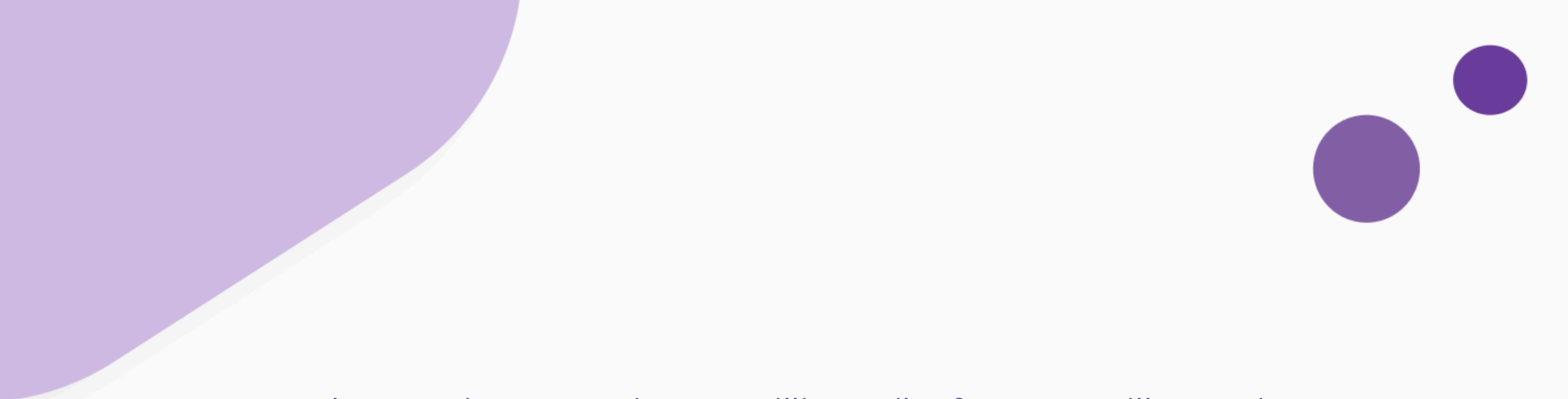
Les principales causes qui poussent les enfants à travailler dès le plus jeune âge sont: des conditions de vie précaires, la nécessité de payer les frais scolaires, le coût élevé de l'éducation et des services. La pandémie de COVID-19 l'a confirmé: en 2022, la Commission européenne a alloué 294,2 millions d'euros à des besoins humanitaires pour aider les groupes les plus vulnérables en Afrique de l'Est et australe.

La misère engendre l'exploitation, surtout en période de guerre. Selon l'ONU, aujourd'hui plus de 250000 enfants-soldats sont recensés dans des pays comme le Libéria, l'Irak et l'Afghanistan. 126 millions d'autres peinent à joindre les deux bouts en travaillant dans des industries dangereuses, comme les briqueteries en Chine ou les mines de diamants en Sierra Leone. Près de 1,2 million d'enfants par an tombent entre les mains de trafiquants qui les vendent à l'étranger, les forçant à vivre dans des conditions d'esclavage, gagnant leur vie par la prostitution ou le vol. L'expérience montre que le travail des enfants porte atteinte de manière grave, et parfois irréparable, au développement physique et psychosocial de l'enfant. Les enfants sont impliqués dans des travaux trop lourds pour leur âge, principalement parmi les groupes les plus vulnérables : les filles, les orphelins, les enfants des groupes ethniques ou minoritaires, les enfants des rues. Ces enfants sont contraints de travailler dans des conditions dangereuses et nocives pour obtenir un revenu.

De plus, les opinions largement répandues, ainsi que les traditions et coutumes locales, jouent également un rôle important. Par exemple:

- l'idée selon laquelle le travail a un effet positif sur la formation du caractère et le développement des compétences des enfants;
- les traditions qui poussent les familles démunies à contracter de fortes sommes d'argent pour organiser des fêtes et des rites religieux et à compter sur le travail de leurs enfants pour rembourser ces dettes (travail servile);
- la conviction que les filles ont moins besoin d'éducation que les garçons (32 millions de filles ne sont pas scolarisées à travers le monde);
- les enfants des familles nombreuses ont plus de chances de travailler que ceux des familles peu nombreuses, car les revenus des parents sont insuffisants pour subvenir aux besoins d'une grande famille;
- l'accès et la qualité de l'éducation scolaire.

Il est également évident que les causes du travail des enfants résident dans les lacunes du droit national de certains États (en premier lieu le droit du travail) et dans l'absence de mécanismes efficaces pour son application, ainsi que dans la protection insuffisante des droits, libertés et intérêts des enfants. Ainsi, par exemple, l'industrie du tapis au Pakistan est régulée de manière à échapper à l'application des normes du droit du travail du pays. La solution à ce problème consiste à combler les vides juridiques et à renforcer la sensibilisation juridique de la population, en l'occurrence des enfants, car, comme on l'a déjà souligné, les droits et libertés des enfants sont souvent victimes de discrimination justement en raison de leur faible connaissance de leur statut juridique. De plus, comme la plupart des États affichant un taux élevé de travail des enfants sont membres de l'OIT — parmi lesquels on peut citer: le Nigeria, l'Éthiopie, la République d'Afrique du Sud, le Maroc, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Zimbabwe, le Burundi, le Yémen, le Pakistan, le Soudan, l'Afghanistan, le Myanmar, l'Érythrée, le Venezuela, le Tchad, le Mozambique, le Ghana, etc. — des sanctions de l'ONU et de l'OIT visant à remédier aux violations et aux préjudices liés à l'exploitation des enfants peuvent leur être appliquées.



En 2000, le monde comptait 245 millions d'enfants travailleurs, dont 170,5 millions effectuaient des travaux considérés comme dangereux. Depuis 2016, le nombre d'enfants exploités diminue, atteignant 151,6 millions, parmi lesquels 72,5 millions mineurs travaillaient dans des emplois dangereux. Les tendances ont changé seulement après 2020, lorsque le nombre d'enfants exploités a augmenté pour atteindre 160 millions, dont 79 millions étaient considérés comme travaillant dans des emplois dangereux.

Il est frappant de constater que le travail des enfants est beaucoup plus répandu chez les garçons que chez les filles, quel que soit l'âge, comme le confirment les statistiques de l'OIT et de l'UNICEF calculées pour les enfants de 5 à 17 ans: la proportion de garçons impliqués dans le travail des enfants est de 11,2%, contre 7,8% pour les filles. En ce qui concerne les régions, on peut préciser ce qui suit: au sud du Sahara se concentre le plus grand nombre d'enfants exploités (86,6 millions), puis viennent l'Asie centrale et du Sud (26,3 millions), l'Asie de l'Est et du Sud-Est (24,3 millions), ensuite l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale (10,1 millions), puis l'Amérique latine et les Caraïbes (8,2 millions chacune), et enfin l'Europe et l'Amérique du Nord (3,8 millions).

Les données de l'OIT et de l'UNICEF montrent clairement que le travail des enfants est beaucoup plus fréquent en milieu rural: 122,7 millions d'enfants ruraux sont concernés contre 37,3 millions d'enfants urbains. On remarque une prévalence du travail des enfants en milieu rural de 13,9%, soit presque trois fois plus que dans les zones urbaines (4,7%). Il est établi que la majeure partie du travail des enfants, tant chez les garçons que chez les filles, se concentre encore dans l'agriculture (70%). De plus, il convient de souligner que nombreux sont parmi eux les enfants de plus jeune âge.

III. SOLUTIONS AU PROBLÈME DU TRAVAIL DES ENFANTS

Dans de nombreux pays, même économiquement développés, les droits de l'enfant sont constamment diminués, car l'enfant n'est pas considéré comme un individu doté de droits et de libertés. Les sources juridiques mentionnées ci-dessus prévoient un large éventail de mesures. Premièrement, les États doivent prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres appropriées pour la réalisation de tous les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Deuxièmement, la Convention oblige les États «à prendre des mesures dans la plus large mesure des ressources dont ils disposent et, si nécessaire, dans le cadre de la coopération internationale». Cela signifie que la CDE prend en compte des facteurs tels que le manque de ressources, qui peut faire obstacle à la mise en œuvre des droits des enfants. Pour la même raison, elle appelle les États à développer la coopération internationale. Ainsi, le cadre juridique rassemble les efforts des États et crée une base pour la coopération internationale visant à éradiquer le travail des enfants.

Il existe des initiatives visant à éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement du coton, du textile et de l'habillement, menées par des gouvernements, des entreprises et des acteurs internationaux responsables du respect et de la protection des droits des travailleurs, notamment des enfants. En Ouzbékistan, où les autorités locales faisaient appel à des écoliers pour la récolte afin de soutenir la filière cotonnière, la Banque mondiale a investi dans plusieurs projets agricoles à la condition du respect des lois internationales et nationales sur le travail des enfants et le travail forcé. Un autre exemple est l'initiative d'entreprises visant à exercer une pression sur le gouvernement ouzbek : la Responsible Sourcing Network (RSN) a lancé un boycott du coton ouzbek. Plus de 200 entreprises ont refusé d'acheter du coton pour toute production tant que le gouvernement ouzbek n'aurait pas cessé de contraindre des enfants à travailler dans le secteur cotonnier. En 2020, la situation a changé : le pays a pratiquement éliminé le travail des enfants après la suppression des quotas de coton et l'adoption de lois visant à éradiquer le travail des enfants. Selon les données de suivi de l'OIT, l'interdiction d'utiliser le travail des enfants lors de la récolte du coton a été respectée.



Une autre manière de résoudre le problème est une politique gouvernementale active. Ainsi, en Azerbaïdjan, en complément des instruments internationaux signés, le gouvernement a mis en place une solide base législative nationale interdisant l'implication des enfants dans des activités menaçant la vie, la santé et la moralité des enfants, établissant un âge minimum pour l'entrée en emploi, prévoyant des horaires de travail, des congés et des avantages supplémentaires pour les travailleurs âgés de moins de 18 ans. Le gouvernement œuvre également activement à la sensibilisation de toutes les parties prenantes aux questions du travail des enfants. Malgré cela, selon une enquête réalisée dans le cadre du suivi (2019), il a été prouvé que des enfants étaient exploités dans les champs de coton, ce qui montre l'existence de certaines lacunes dans la politique et la législation publiques.

La formation d'un partenariat entre l'UNICEF, IKEA et le gouvernement indien en 2000 visait à lutter contre les causes profondes du travail des enfants dans les régions de l'Inde où la production de tapis est concentrée. À la suite de ces efforts, le programme mené dans 500 villages de la province indienne d'Uttar Pradesh oriental a permis à 80 000 enfants d'accéder à l'éducation. Depuis lors, les efforts conjoints d'IKEA et de l'UNICEF visent à étendre la mise en œuvre de ce programme, couvrant un nombre croissant de villages dans l'Uttar Pradesh, où sont produits des tapis et divers articles en métal, ainsi que des villages producteurs de coton dans l'État d'Andhra Pradesh. Les progrès réalisés ces dernières années pour élargir l'accès à l'éducation et éradiquer le travail des enfants risquent d'être annulés par la crise économique et financière mondiale actuelle, qui menace les progrès futurs dans ce domaine. Bien que de nombreux pays aient atteint l'un des objectifs de développement formulés dans la Déclaration du Millénaire des Nations unies concernant l'enseignement primaire universel, dans de nombreux autres pays, en particulier en Afrique subsaharienne, la fréquentation des écoles primaires et secondaires par les enfants reste faible.

Des millions d'enfants travaillent dans les champs de coton en Inde, dans les plantations de thé du Sri Lanka et à la récolte des grains de café et des cabosses de cacao en Afrique. À la question du travail des enfants, il faut adopter une approche rationnelle: tous les travaux agricoles ne sont pas nuisibles aux adolescents.



Mais ils doivent effectuer des tâches adaptées à leur âge et qui ne nuisent pas à leur scolarité, en leur laissant du temps pour jouer. Dans ce cas, le travail aux champs peut devenir une partie importante de l'éducation des enfants qui grandissent en milieu rural. L'Organisation internationale du Travail partage cette position, mais avertit que dans de nombreux cas le travail des enfants empêche ces derniers d'obtenir une éducation adéquate, ce qui réduit leurs chances de réussite dans la vie active future. En 2009, une loi sur le travail des enfants est entrée en vigueur en Inde, interdisant aux enfants de moins de 14 ans de travailler pour gagner leur vie en tant qu'employés domestiques, personnel d'hôtellerie et d'établissements de loisirs, employés dans les plantations de thé, les buvettes routières et les restaurants. En conséquence, des enfants sont envoyés travailler dans les champs, dans les usines et même dans les mines. Les contrevenants à la loi sur le travail des enfants en Inde s'exposent à de lourdes amendes et à une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans. Le travail des enfants sape le progrès, c'est pourquoi les programmes de lutte contre ce phénomène sont un élément important du développement économique et social.

Une issue à cette situation consiste à élever le niveau culturel et juridique de la population par l'introduction de programmes culturels spécifiques à la télévision, dont l'objectif principal serait de forger chez la société contemporaine des repères de valeurs élevés. À cet égard, il serait utile d'introduire dans le programme d'enseignement général des leçons spéciales visant à former chez les élèves certaines compétences, traditions, valeurs familiales et orientations en faveur de la création d'une famille complète.

IV. RETOUR DES ENFANTS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Des enfants impliqués dans le travail se trouvent souvent dans une situation où ils n'ont pas la possibilité d'aller à l'école et de recevoir une éducation. Les causes de cela, comme il a été dit ci-dessus, sont la pauvreté, la situation politique et sociale dans la société, à cause desquelles les mineurs entrent dans un cercle vicieux de la pauvreté dont ils ne peuvent sortir faute d'éducation. Les enfants employés dans les pires formes de travail infantile proviennent des couches les plus pauvres de la société.

L'exploitation du travail des enfants est dans la plupart des cas due au fait que même les parents qui souhaiteraient scolariser leurs enfants ne peuvent souvent pas se permettre de payer le trajet jusqu'à l'établissement scolaire, l'achat d'un uniforme ou de renoncer à un revenu supplémentaire. On compte environ 12,6 millions d'enfants travailleurs en Inde. L'Organisation internationale du Travail a estimé que le remplacement du travail des enfants par des programmes éducatifs coûterait au pays 760 milliards de dollars. Cependant l'effet économique de cette mesure à l'avenir dépassera de beaucoup ces coûts.

Il est nécessaire d'élaborer une politique internationale fondée sur une approche globale visant à assurer une éducation gratuite et de qualité pour tous les enfants, y compris ceux issus de familles pauvres. Pour garantir l'ODD 4 tout au long de la vie, les enfants doivent accéder au système éducatif dès le plus jeune âge, à partir de la maternelle. Idéalement, les établissements scolaires doivent devenir des lieux où les enfants des familles défavorisées peuvent se sentir en sécurité et passer suffisamment de temps pour ne pas être envoyés au travail leur causant un préjudice physique ou moral. Le fait que les écoles fonctionnent toute la journée peut aussi contribuer à proposer aux enfants des activités adaptées à leur âge. Fournir aux enfants une alimentation scolaire de qualité est un autre facteur de sécurité alimentaire et de développement centré sur l'enfant.



Le système public d'éducation doit être étendu pour couvrir les enfants travailleurs qui n'ont pas encore accès à l'école. Un grand nombre d'écoles, d'enseignants et de matériels pédagogiques facilitent le retour dans le système éducatif. Une attention particulière doit être portée aux enfants vivant dans des conditions géographiques exceptionnelles, et la mobilité devrait être assurée par la communauté. Les enfants qui ont quitté l'école doivent recevoir un encadrement et un soutien appropriés, et il faut faciliter leur réintégration scolaire. Le développement des écoles en milieu rural réduira la pression sur les enfants des écoles urbaines. Cela permettra aux parents de répondre aux besoins des enfants sans déménager vers les grandes villes.

Assurer l'accès universel à une éducation primaire et secondaire de qualité doit devenir une stratégie prioritaire, accordant une attention égale aux zones rurales et urbaines. Les investissements dans les services de développement de la petite enfance et dans l'éducation peuvent jouer un rôle décisif pour garantir une entrée en temps voulu à l'école, la rétention et l'achèvement de la scolarité.

CONCLUSION

Des problèmes de travail des enfants subsistent encore aujourd'hui, surtout dans l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture. Les enfants qui travaillent activement dans l'agriculture ou dans d'autres activités rurales ont généralement un niveau d'éducation plus faible et peuvent voir leur santé compromise.

En ce qui concerne le secteur agricole, la politique doit inclure des mesures de prévention et de réduction de la pauvreté rurale. La protection sociale doit non seulement couvrir les zones rurales, mais également comporter des mesures spécifiques à ces zones. Il est nécessaire d'établir un lien clair entre l'âge de la scolarité obligatoire et l'âge minimum d'admission au travail, ainsi que de définir précisément les mécanismes prévus pour travailler avec les élèves ayant quitté l'école à un jeune âge. Les statistiques nationales doivent aussi jouer leur rôle, car il existe des lacunes inquiétantes dans les données sur cette question. Les gouvernements devraient poursuivre l'élaboration d'une définition nationale du travail des enfants dans l'agriculture fondée sur les conventions de l'OIT N° 138 et N° 182, par exemple une liste des pires formes de travail. Tous les projets nationaux doivent inclure la problématique du travail des enfants.

Il serait également utile d'intégrer la question du travail des enfants dans les actions visant à soutenir le développement d'une agriculture durable, qui devraient inclure la promotion de mécanismes, technologies et méthodes plus sûrs et moins pénibles. De telles conditions peuvent nuire au développement du capital humain: les enfants tombent dans un cercle vicieux de la pauvreté lorsque des familles à faibles revenus ne peuvent pas suffisamment investir dans le développement de l'enfant (éducation, santé, alimentation). En conséquence, ces enfants ont moins de perspectives d'une vie meilleure et sont destinés à rester pauvres.

Le travail des enfants est non seulement un obstacle au progrès d'un État, mais aussi un vestige du passé qui n'a pas sa place dans les étapes modernes de développement mondial, les pires formes de travail des enfants étant inacceptables dans un État civilisé.

Pour une régulation efficace de ce problème, l'ONU et l'OIT ont aidé à créer le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), dont la tâche principale est l'élimination progressive du travail des enfants dans ses pires formes à travers le monde. Les nombreux efforts de ce programme ont permis que des centaines de milliers d'enfants soient retirés du travail et empêchés d'entrer sur le marché du travail. Les enfants sont un maillon essentiel de la société dont dépend l'avenir de la planète, leur vie a la même valeur que celle des autres personnes, leurs droits méritent le même respect, et il ne faut jamais l'oublier.

